

**Arrêté du 22 décembre 2015 prononçant la fermeture de la salle Thibaud**

**Le maire de La Rochefoucauld**

Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123-27 et R 123-52 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'avis défavorable à la poursuite de l'exploitation émis par la commission de sécurité le 21/12/2015 ;

Considérant que l'état des locaux compromet gravement la sécurité du public ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** L'établissement « Salle Thibaud » Type L Catégorie .3ème. sis 03 rue Thibaud sera fermé au public à compter de ce jour.

**Article 2 :** La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement validée par la visite de la commission de sécurité.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Poitiers qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

**Article 4 :** Mme la secrétaire générale et M. le chef de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La Rochefoucauld, le 22/12/2015

Le Maire

Lucien VAYSSIERE



**RAPPORT DE MISSION**  
**Diagnostic solidité charpente**

**Salle THIBAUD – La Rochefoucauld**

**Désignation du bien** : **SALLE THIBAUD**  
3 rue Thibaud  
16110 La Rochefoucauld

**Références** : AFFAIRE n°525605782

**Donneur d'ordre** : **COMMUNE DE LA ROCHEFOUCAULD**  
Place Emile Roux  
16110 La Rochefoucauld

**Objet de la mission** : **FIA - contrôle de structure**

**Date d'émission du rapport** : 23 janvier 2018  
Les résultats ne se rapportent qu'aux ouvrages pour lesquels une mission a été confiée au contrôleur et qu'aux éléments accessibles lors de son intervention.

**Contrôleur** : Laetitia PASCAL

Laetitia PASCAL  
Responsable d'affaire



*Ce rapport ne peut être reproduit qu'intégralement.*



## SOMMAIRE

<b>1. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION .....</b>	<b>3</b>
Date d'exécution des contrôles sur site : .....	3
Rappel de la mission : .....	3
<b>2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE .....</b>	<b>4</b>
<b>3. CONSTATS .....</b>	<b>9</b>
<b>4. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>12</b>



## 1. CONDITIONS DE REALISATION DE LA MISSION

### Date d'exécution des contrôles sur site :

Les contrôles ont été effectués sur site le 22 janvier 2018.

### Rappel de la mission :

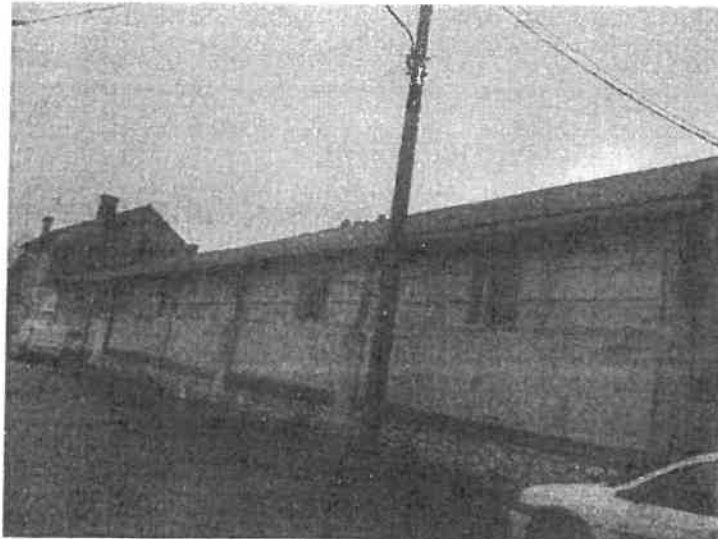
Notre mission a consisté à réaliser un diagnostic solidité de la charpente de la salle Thibaud.

L'objectif de ce diagnostic uniquement visuel et sur les parties apparentes (zones de plafonds déposées) :

- de vérifier l'état de conservation de la structure ;
- de définir leur niveau d'avancement des désordres ;
- de définir les risques pour la structure.

*La présente mission dont l'objet principal est d'établir un constat ne saurait être assimilée à une prestation partielle de maîtrise d'œuvre de « type diagnostic » (dans le cadre de projets de réhabilitation) au sens strict du décret d'application du 29/11/1993 relatif à la loi MOP du 12/07/1985.*

*Les éventuels éléments de prescription de réhabilitation contenus dans ce rapport ne comportent aucun caractère obligatoire ou exhaustif, tout concepteur missionné ultérieurement pouvant évidemment proposer les alternatives techniques de son choix.*

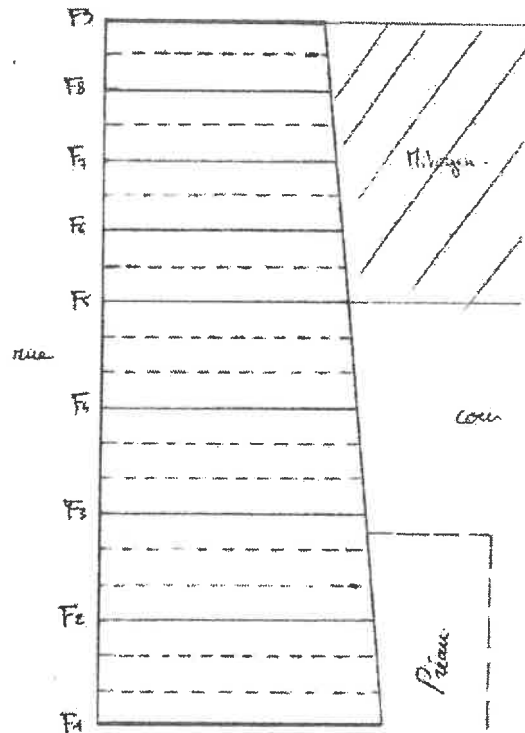




## 2. DESCRIPTION DE LA STRUCTURE

La salle Thibaud est un bâtiment ancien en simple RDC.

Le bâtiment est de structure maçonnerie avec une charpente métallique, dont l'organisation est représentée sur le croquis ci-dessous.



Le bâtiment comporte 9 fermes principales :

- Les fermes F1 à F5 sont posées à entraxe moyen de 6 mètres, les travées étant recoupées par des fermes secondaires d'entraxe moyen 2 m.
- Les fermes F6 à F9 sont posées à entraxe moyen de 4 mètres, les travées étant recoupées par des plats.

Les fermes principales sont constituées de profilés métalliques reconstitués par assemblages rivetés et boulonnés :

- deux équerres de largeur 5 cm et d'épaisseur 5 mm pour constituer les arbalétriers et entrails ;
- deux équerres de largeur 4 cm et d'épaisseur 4 mm pour les éléments secondaires (contrefiches, barres).

Les fermes secondaires sont réalisées par des poutres treillis rivetées.

Les pannes (une faitière et deux pannes intermédiaires) sont des poutres treillis du même modèle que les fermes secondaires.

La charpente supporte la couverture et les plafonds.

Côté rue, les fermes F1 et F4 reposent sur des poteaux métalliques fixés en pied par des ferrures sur un muret en pierres. Les fermes F2 et F3 reposent sur des poteaux métalliques fixés en pied par des ferrures sur des poteaux en pierre (largueur 58 cm, hauteur 2 m).

Les poteaux sont des profilés métalliques reconstitués de type treillis dont les montants sont constitués de deux équerres rivetées de largeur 5 cm et d'épaisseur 5 mm.

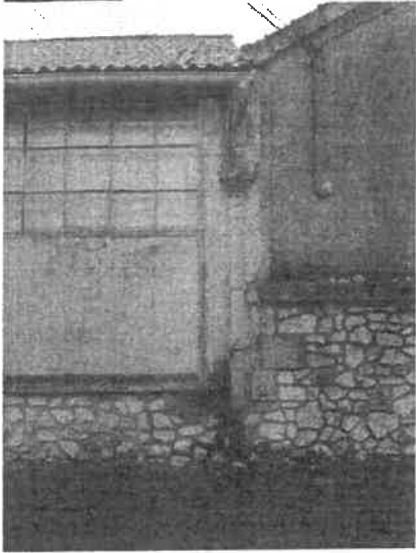
Côté cour, les fermes F1 à F4 reposent sur des poteaux métalliques encastrés sur un soubassement en pierres.

Les fermes F5 à F9 reposent sur des poteaux béton (largeur 40 cm).

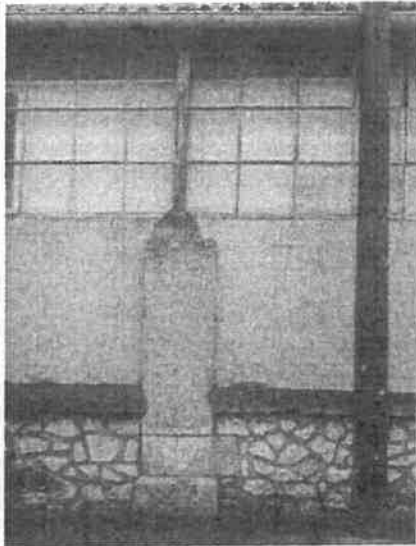
La charpente est stabilisée au faitage par une poutre au vent en croix de Saint André, constituée par des équerres métalliques boulonnées et rivetées.



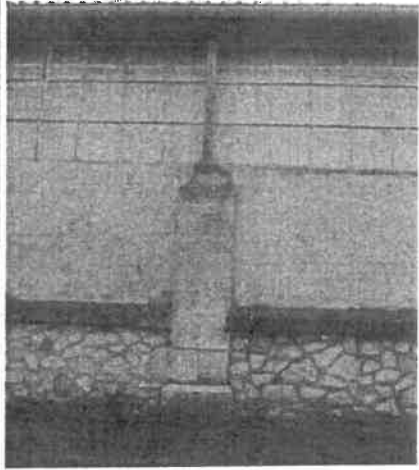
**Côté rue :**



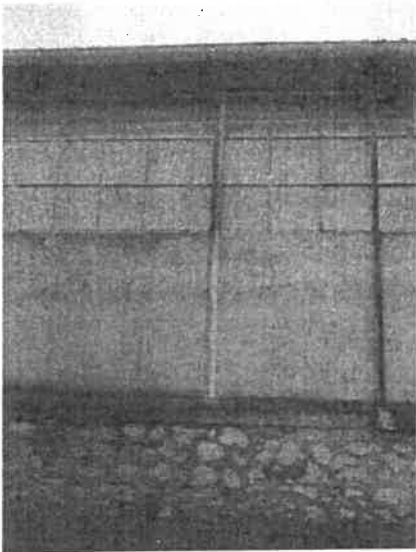
F1



F2



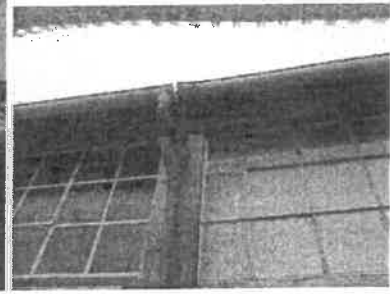
F3



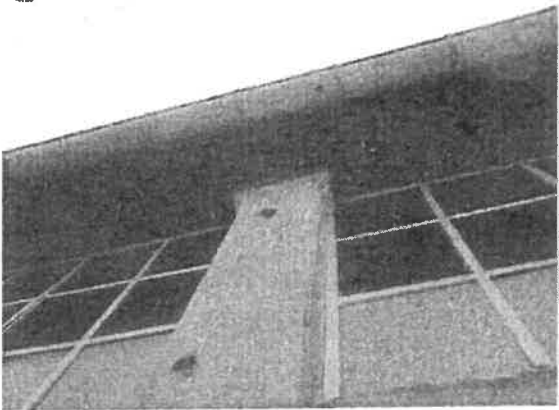
F4



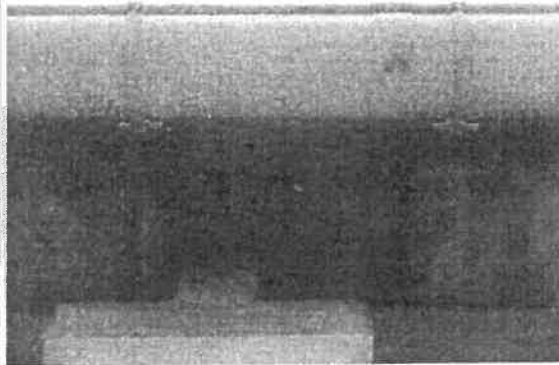
F5



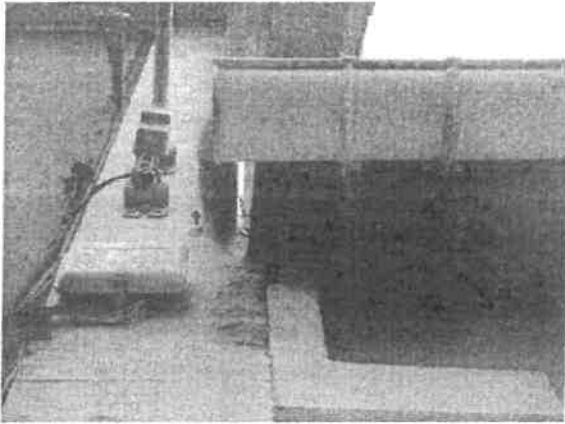
F5



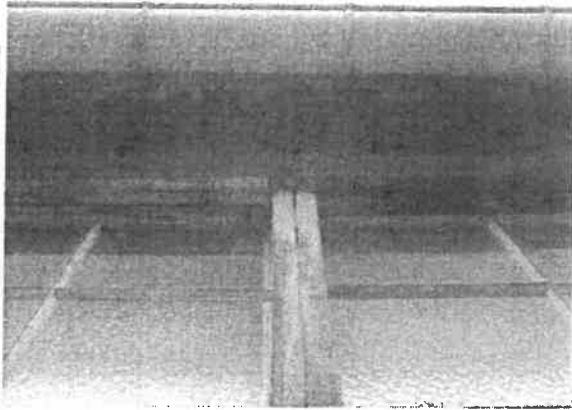
F6



F7

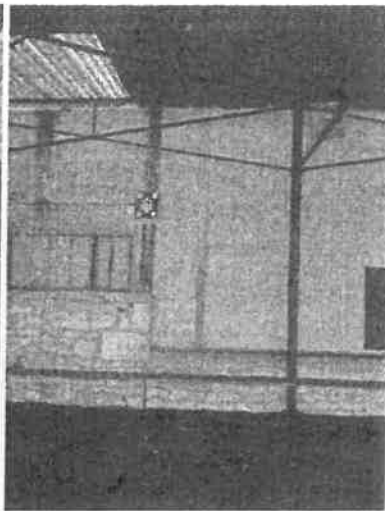


F9

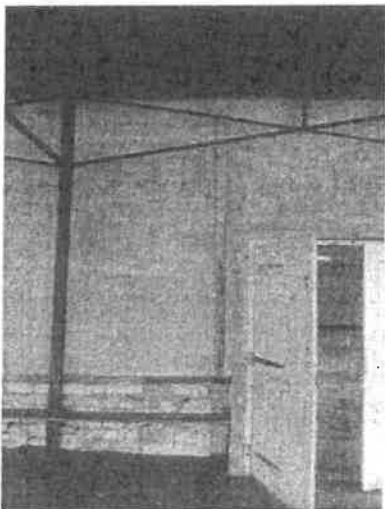


ferme intermédiaire

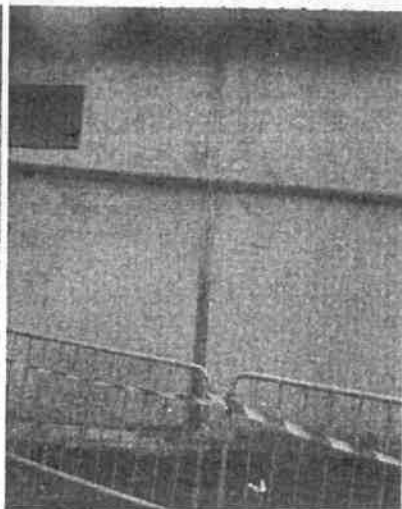
Côté cour :



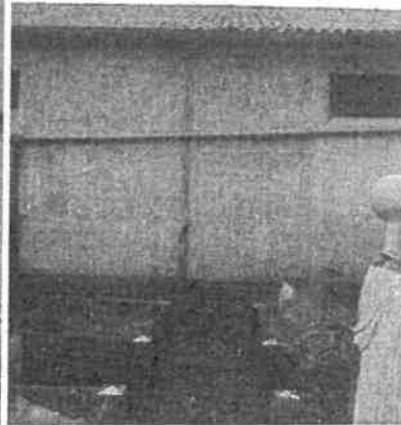
F1



F2



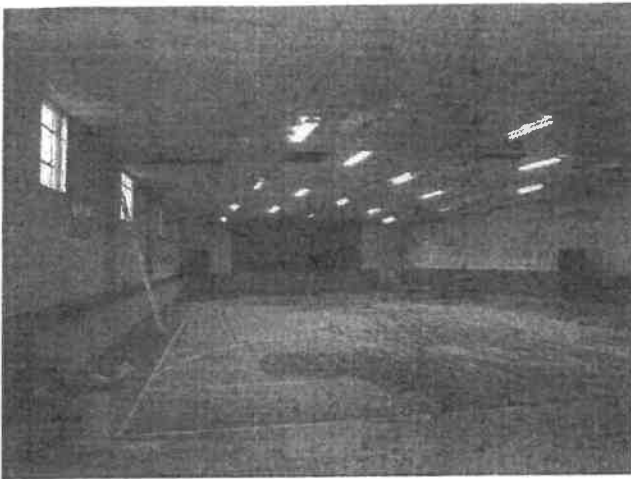
F3



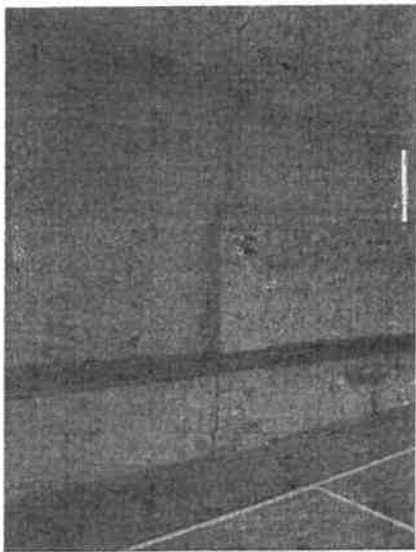
F4



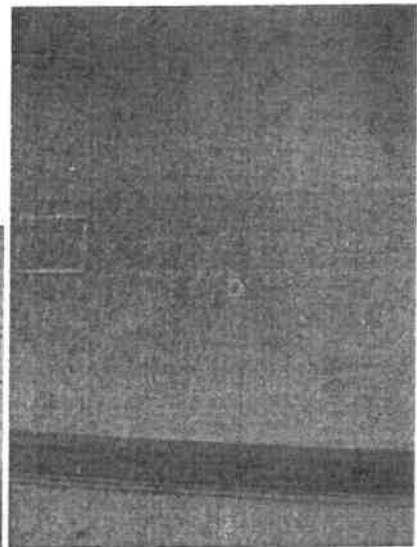
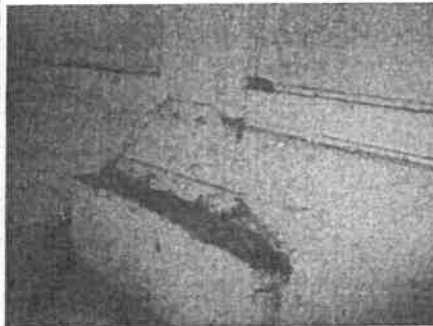
**Intérieur :**



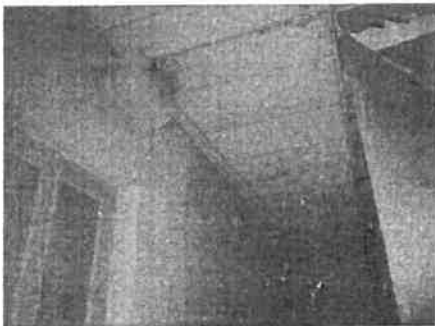
F1 mur rue



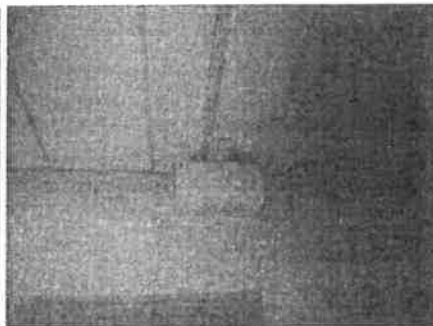
F2 mur rue



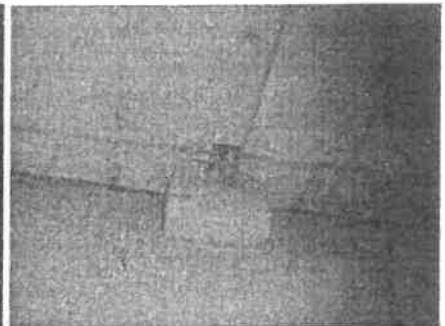
F3 mur rue



F6 mur cour



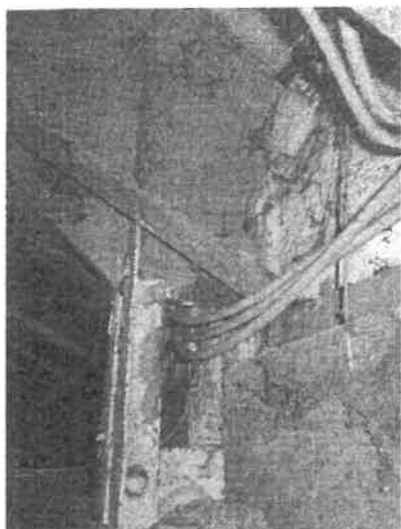
F7 cour



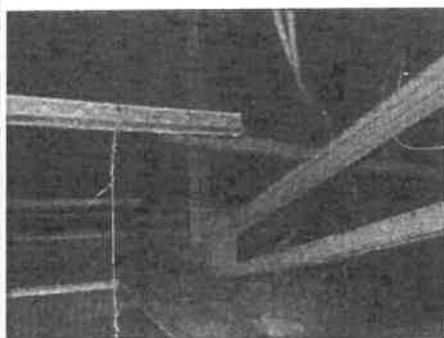
F8 cour



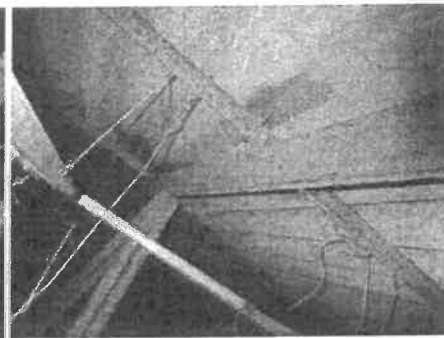
**Charpente :**



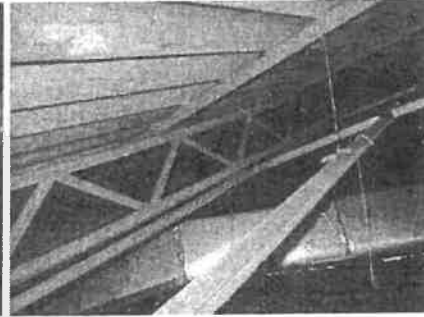
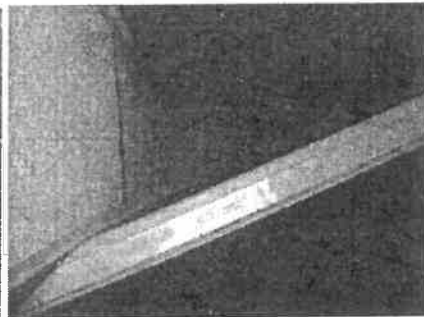
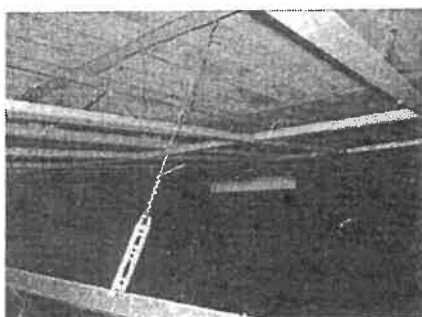
Tête de poteau de F1 côté rue



F1



F1



Ferme secondaires



### 3. CONSTATS

La charpente du bâtiment est en bon état de conservation et ne présente pas de défauts de solidité ni de stabilité. Néanmoins, la corrosion avancée des assemblages en pied de poteau des fermes F1, F2 et F3 côté rue pourrait entraîner un effondrement partiel de l'ouvrage et nécessite des travaux de remise en état.

Par ailleurs, la structure supportant les plafonds présente de nombreux défauts et déboitements de profilés qui pourraient entraîner l'effondrement de panneaux de plafonds.

#### Charpente intérieure :

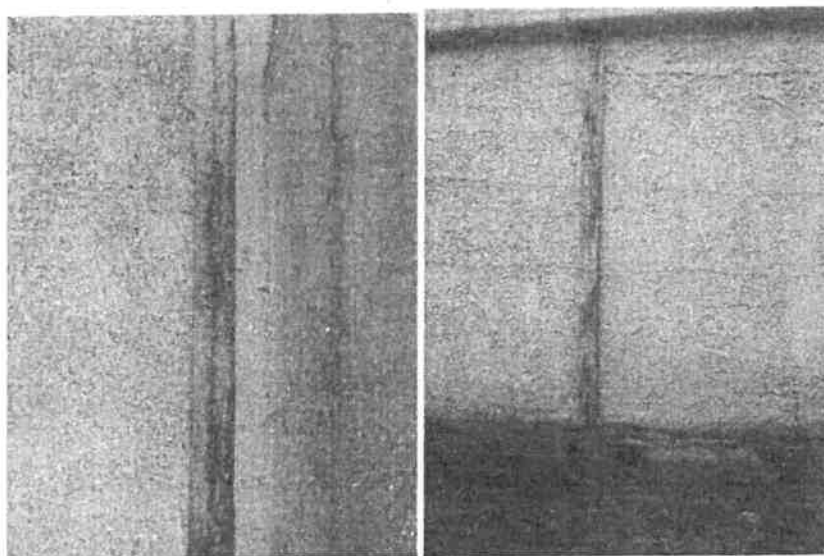
Les éléments de charpente présentent une corrosion superficielle qui se manifeste par des piqures de rouille éparses.



#### Parties extérieures de charpente :

Côté cour :

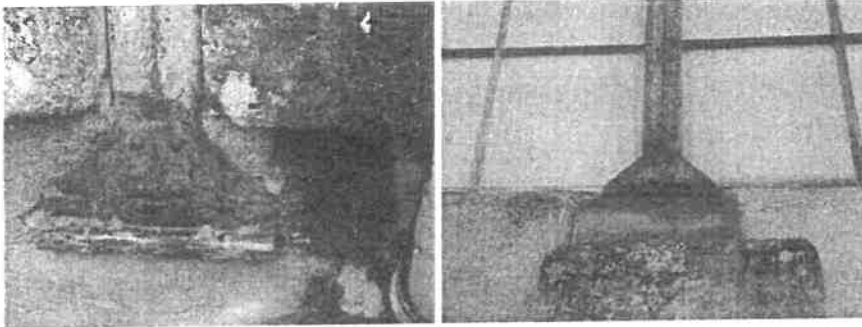
Les montants des poteaux des fermes F1 à F4 présentent une corrosion superficielle (piqures de rouille éparses) sur les profilés exposés.



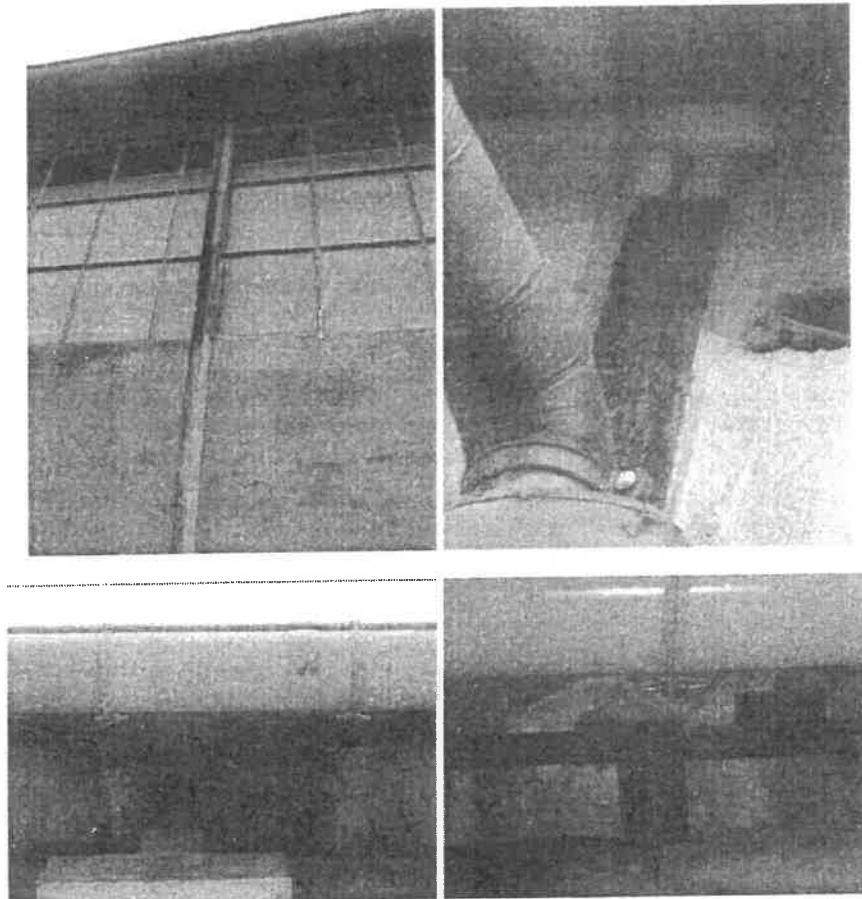


Côté rue :

**Les ferrures d'assemblage en pied de poteaux des fermes F1, F2 et F3 sont fortement corrodées et présentent un effeuillage et des pertes de matières importantes.**

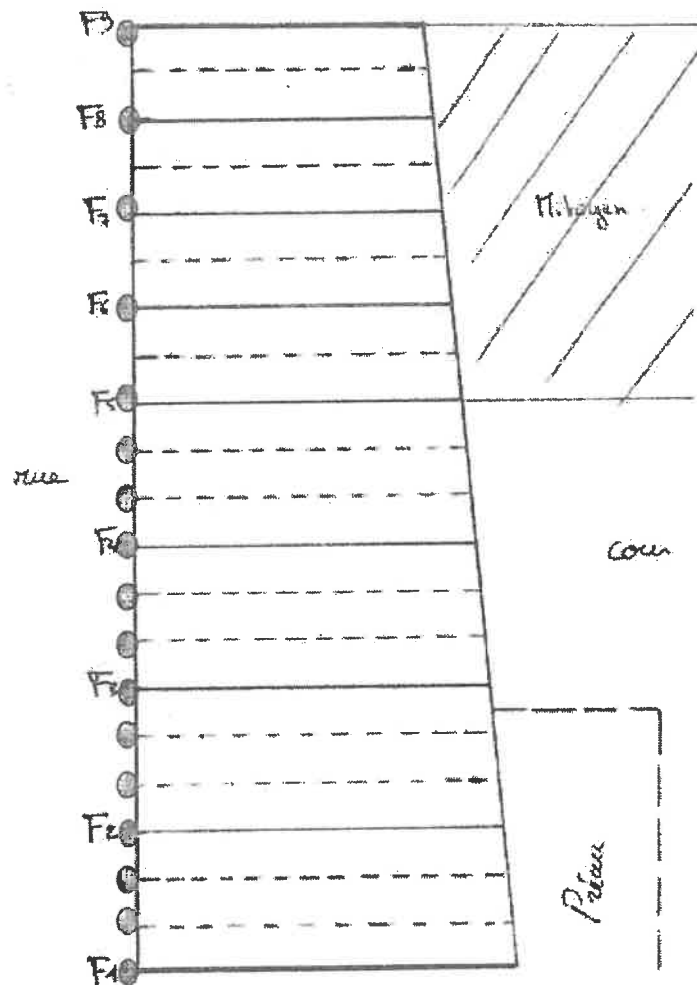


Les montants et têtes de fermes exposés présentent une corrosion superficielle marquée avec un début de perte de matière en surface.





**Repérage des désordres :**



- Ferrures d'appui très corrodées : perte de matière et effeuillage des profilés. Montants des poteaux corrodés avec perte de matière superficielle.
- Corrosion superficielle des poteaux et des extrémités des fermes.



#### **4. RECOMMANDATIONS**

**La charpente est en bon état de conservation et peut être conservée dans sa configuration actuelle sous réserve d'une reprise des appuis des fermes côté rue.**

**Afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage à long terme, nous recommandons un décapage et une remise en peinture anti-corrosion de l'ensemble des profilés intérieurs et extérieurs.**

**Par ailleurs, et dans l'attente de la réalisation des travaux, nous recommandons la dépose complète des plafonds et de leur ossature, dont les nombreux défauts sont susceptibles d'entraîner la chute d'éléments de plafonds à court terme.**